

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article L 5211-36 du Code général des
collectivités territoriales

ANNEE 2023

18 mars 2024

Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche





Table des matières

INTRODUCTION.....	3
La section de fonctionnement	3
La section d'investissement	3
I – STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
I – Les dépenses de fonctionnement	6
II – Les recettes de fonctionnement	7
III – Section d'investissement	9
II – LES BUDGETS ANNEXES	11
A – Les budgets annexes du secteur « Economie »	11
B – Les budget annexes du secteur « Tourisme »	12
C – Le budget annexe « OM REOM » en M4	13

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes ainsi que toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Le compte administratif permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - **toutes les dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- ♣ les charges à caractère général
- ♣ les charges de personnel
- ♣ les charges financières liées à la dette (intérêts) et les charges exceptionnelles
- ♣ les opérations d'ordre
- ♣ le virement à la section d'investissement

2 - **toutes les recettes** que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- ♣ produits des services du domaine,
- ♣ impôts et taxes,
- ♣ dotations, subventions et participations,
- ♣ Atténuations de charges, autres produits de gestion courant et produits exceptionnels,
- ♣ Opérations d'ordre,
- ♣ Excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - **En dépenses** : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

2 - **En recettes** : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Pour l'exercice 2023, l'agrégation des comptes-administratifs du budget principal et des 6 budgets annexes s'établit comme suit (hors restes à réaliser et hors inscription des résultats cumulés N-1) :

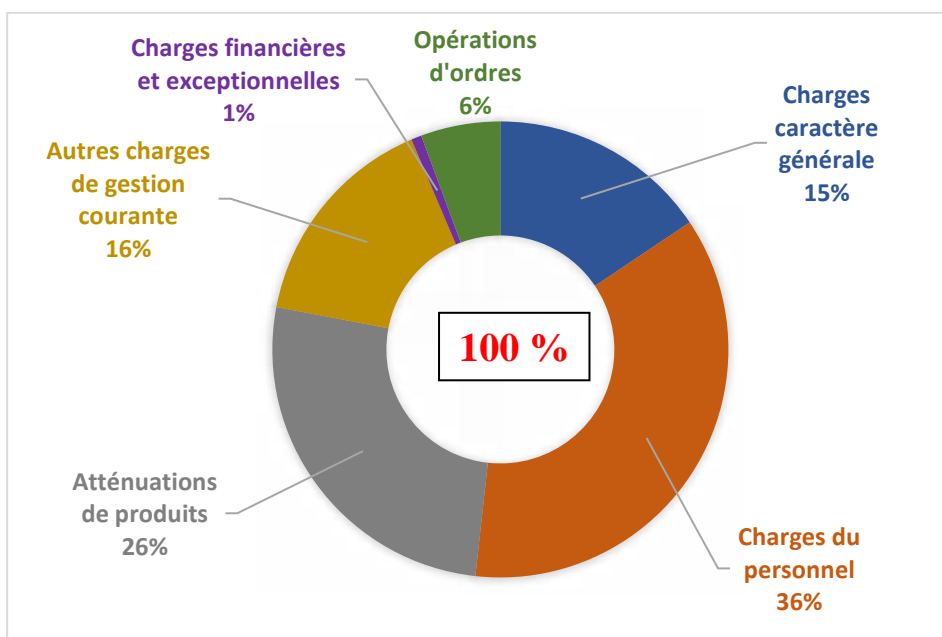
	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	10 393 040,75 €	10 987 024,73 €	2 737 462,77 €	2 173 364,77 €	13 130 503,52 €	13 160 389,50 €
Budgets annexes "économie"						
ATELIER RELAIS	38 982,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €	38 777,00 €	48 382,00 €	48 177,00 €
ZAI Haut Limousin	19 880,92 €	35 957,36 €	11 738,74 €	13 503,82 €	31 619,66 €	49 461,18 €
ZA CCHLeM	176 869,07 €	134 938,19 €	123 192,10 €	109 722,31 €	300 061,17 €	244 660,50 €
Budgets annexes "tourisme"						
Site des Pouyades	408 227,32 €	390 492,90 €	500 511,84 €	413 342,25 €	908 739,16 €	803 835,15 €
Hôtel snack de Mondon	30 219,91 €	15 510,00 €	8 749,40 €	21 469,22 €	38 969,31 €	36 979,22 €
Budget annexe M4						
OM REOM	4 111 434,82 €	4 532 391,74 €	58 976,24 €	165 633,59 €	4 170 411,06 €	4 698 025,33 €
TOTAL	15 178 654,79 €	16 105 714,92 €	3 450 030,69 €	2 935 812,96 €	18 628 685,48 €	19 041 527,88 €

I - STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

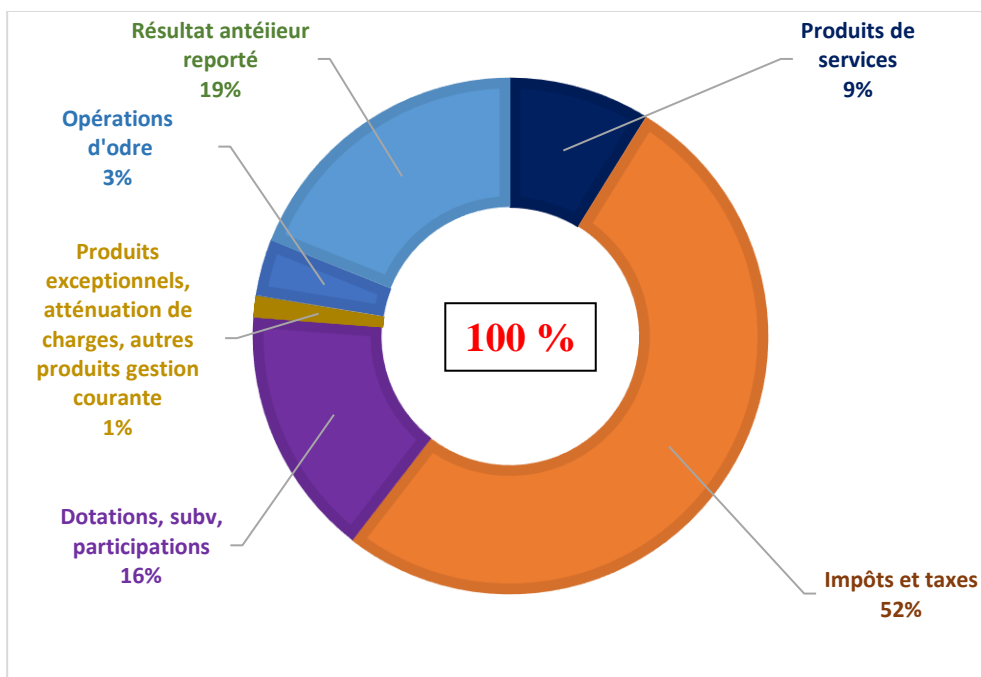
Le compte administratif 2023 s'établit à 13 940 996,18 € de dépenses totales (sections de fonctionnement et d'investissement cumulées) et 16 279 702,81 € de recettes (incluant les restes à réaliser et les résultats antérieurs cumulés).

La répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



A – Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	2023
Chapitre 011 – charge à caractère général	1 619 859,80 €

Ces charges correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	2023
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 758 507,61 €

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des rémunérations est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part en fin d'année au budget principal.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre - 65)

Libellé	2023
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 626 264,15 €

Ce chapitre comprend notamment les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, ainsi que les subventions de fonctionnement attribuées à l'EPIC Office de tourisme et aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire, les indemnités des élus et le versement aux communes du contingent d'aide sociale.

- Les atténuations de produits (chapitre - 014)

Libellé	2023
Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 725 634,51 €

Ce chapitre comptabilise les attributions de compensations versées aux communes ainsi que le reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) et le reversement à l'EPIC Office de tourisme de la taxe de séjour.

- Les charges financières (chapitre - 66)

Libellé	2023
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts)	74 516,58 €

Ce chapitre comptabilise les intérêts d'emprunt payés par la CCHLeM.

- Les charges spécifique (chapitre - 67)

Libellé	2023
Chapitre 67 - Charges spécifique	1 472,28 €

Ce chapitre comptabilise les annulations de titres émis sur les exercices antérieurs.

- Les opérations d'ordre (Chapitres 042)

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de la communauté de communes. Ils ont été de 586 785,82 € en 2023.

B – Les recettes de fonctionnement

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Libellé	2023
70 - Produits des services, du domaine...	1 197 861,05 €

Ce chapitre regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (multi-accueil, ALSH, Relais petite enfance, périscolaire, aire d'accueil des gens du voyage...) aux communes membres (mise à disposition de personnel...) et aux budgets annexes (frais de personnel, divers...).

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	2023
73 - Impôts et taxes	7 002 454,94 €

Ce chapitre correspond à :

- Taxes d'habitation, taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, la CFE (cotisation foncière des entreprises) pour un montant de 2 179 318. €,
- TASCOM (taxes sur les surfaces commerciales) pour la somme de 210 378 €
- IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour un montant de 779 542 €
- Autres impôts locaux ou assimilés pour 18 869,41 €
- Attributions de compensation versées par les communes pour la somme de 197 405,24 €,
- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 294 781 €
- Taxe de séjour représentant 76 795,29 €,
- Fraction de TVA pour la somme de 2 697 754 € pour la compensation de la taxe d'habitation et 547 612 €. Pour la compensation de la CVAE.

Pour mémoire, par délibération n° 2022-063 du 11 avril 2022, le conseil communautaire avait fixé les taux des taxes locales comme suit .

Taxe sur le foncier bâti :	1,13 %
Taxe sur le foncier non bâti :	7,02 %

Par délibération n° 2023_052 du 3 avril 2023 le Conseil communautaire a fixé pour l'année 2023 les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	1,16 %
Taxe sur le foncier non bâti :	7,23 %
Taxe d'habitation :	9,96 %

Le taux de Contribution foncière des entreprises (CFE) pour l'année 2023 a été fixé à 27,30%.

- Dotations, subventions et participations (chapitre - 74)

Libellé	2023
74 - Dotations, subventions et participations	2 129 771,55 €

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la Région, du Département, de l'Europe ou des autres organismes, ainsi que les compensations par l'Etat d'exonération de différentes taxes.

- Les autres recettes

Libellé	2023
75 - Autres produits de gestion courante	82 669,27 €

Ce chapitre est composé principalement du revenu des immeubles (c'est-à-dire des loyers) et des indemnités perçues au titre des assurances en cas de sinistres.

Libellé	2023
013 - Atténuations de charges	93 133,69 €

Le chapitre 013 est crédité des remboursements des arrêts maladies des agents par les organismes de protection sociale (CPAM, l'assureur de l'EPCI...).

Libellé	2023
77 – Produits exceptionnels	5 792,16 €

Ils comprennent des produits des cessions d'immobilisations ainsi que l'annulation de mandats d'exercices antérieurs.

- Les opérations d'ordre (chapitre - 042)

Libellé	2021
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	475 342,07 €

Les subventions d'équipement perçues par l'EPCI sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

- L'excédent de fonctionnement (002)

L'excédent de fonctionnement cumulé qui a été reporté sur le budget primitif 2023 s'élève à 2 569 678,89 €.

C – Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

Les différents programmes d'investissement réalisés en 2023 sont les suivants :

Libellé Programmes	Montant (Incluant les RAR 2023)
Voirie (pour les voies intercommunales)	470 667,53
Voirie (pour les voies communales dans le cadre du groupement de commandes)	81 005,27
Voie verte	1 237 362,72
PLUI	31 109,40
Immobilier d'entreprise	38 624,64
Equipement informatique	8 685,93
Autres équipement informatique (hors programme)	7 171,20
Divers équipement actions CLS	228,00
Acquisition logiciel - ADS Urbanisme	17 646,00
Acquisition matériels services techniques	14 119,02
Matériel de téléphonie – Réseau VPN	32 469,75
Rénovation grange Théâtre du Cloître – Phase 1	38 790,00
Aménagement piscine camping de Mondon	90 595,80
Théâtre du Cloître – réhabilitation gradins	20 694,48
Théâtre du cloître – Etude diagnostics	22 307,41
Aire d'accueil gens du voyage	8 959,69
Acquisition divers logiciels	3 304,50
Equipement multi-accueil	1 999,00
Acquisition divers matériels Ludothèque	2 859,81
Aménagement extérieur ALSH Le Dorat	4 734,47
Aménagement Théâtre du Cloître	1 162,28
Aménagement médiathèque CCHLeM	3 984,00
Etude faisabilité Piscine Nordique	24 680,00
Acquisition divers mobiliers	440,00
Diagnostics réalisation cuisine centrale	14 520,00
Etude et travaux réhabilitation site Charles Silvestre	14 970,00
TOTAL	2 193 090,90

Le remboursement du capital emprunté a été de 448 599,04 €.

Les crédits nécessaires à l'amortissement des subventions ont été de 475 342,07 €.

Soit un total de dépenses d'investissement de 3 117 032,01 € (incluant les restes à réaliser 2023) et un résultat cumulé reporté de 430 923,42 €

- **Les recettes d'investissement**

Libellés	Montant (Incluant les RAR 2023)
Amortissements	586 785,82
FCTVA + art.1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	638 543,32
Emprunts 2023	400 220,00
Subventions d'investissement (Etat, Département, Région...) (dont 549 634,42 de RAR)	959 704,69
Immobilisation en cours	46 134,11
Autres immobilisations financières	10 605,98
Recettes d'opération pour compte de tiers (= remboursement des communes pour le groupement de commande « voirie »)	81 005,27
TOTAL	2 722 999,19

II – LES BUDGETS ANNEXES

A – Les budgets annexes du secteur « Economie »

- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Libellé	ZAI Haut Limousin	ZA CCHLEM	Ateliers Relais
011 - Charges à caractère général	6 662,92 €	53 635,70 €	205,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion	0,00 €	600,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	12 084,72 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	13 218,00 €	100 322,31 €	38 777,00 €
043 - Opération d'ordre	0,00 €	10 226,34 €	0,00 €
002- Résultat reporté	105 466,81 €	0,00 €	563 228,93 €
TOTAL	125 347,73 €	176 869,07 €	602 210,93 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	ZAI Haut Limousin	ZA CCHLEM	Ateliers Relais
70 - Produits des services	0,00 €	25 042,05 €	0,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations et participations	383,36 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	42 790,57 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79 – Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	574,00 €	56 879,23 €	9 400,00 €
043 - Opération d'ordre	0,00 €	10 226,34 €	0,00 €
002- Résultat reporté	0,00 €	231 817,23 €	0,00 €
TOTAL	35 957,36 €	366 755,42 €	9 400,00 €

- La section d'investissement

Les différents programmes d'investissement en 2023 sont :

ZA CCHLEM : 123 192,10 € (remboursement du capital des emprunts et amortissements des subventions)

ZAI Haut Limousin : 11 738,74 € (dont 11 164,74 € pour l'aménagement de la ZA de Beauchamps).

B – Les budgets annexes du secteur « Tourisme »

- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	89 604,03 €	8 853,34 €
012 - Charges de personnel	131 946,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion	1 687,00 €	0,02 €
67 - Charges exceptionnelles	250,00 €	667,33 €
042 – Opérations d'ordre	184 740,29 €	20 699,22 €
002- Résultat reporté	140 074,14 €	86 961,64 €
TOTAL	548 301,46 €	117 181,55 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	130 315,33 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	219 600,00 €	15 510,00 €
77 - Produits exceptionnels	7 327,74 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	33 249,83 €	0,00 €
002- Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL	390 492,90 €	15 510,00 €

- **La section d'investissement :**

Les différents programmes d'investissement en 2023 sont :

Site des Pouyades : 489 322,61 € (2^{ème} tranche de développement hameaux de gîtes dont 27 755 € de reste à réaliser), 5 694,73 € (Acquisition d'équipements divers) et 33 249,83 € d'amortissement des subventions déjà perçues.

Les dépenses d'investissements sont financées pour partie, par 508 007,61 € de subventions du Département, de la Région et de l'Etat (dont 286 296,59 € de reste à réaliser).

Hôtel Snack de Mondon : 7 980 € pour l'installation d'équipement à l'Auberge de Mondon et 4 000 € de reste à réaliser pour des travaux d'aménagement du Snack.

C- Le budget annexe « OM REOM » en M4

- **La section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	1 986 443,77 €
012 - Charges de personnel	360 906,49 €
65 - Autres charges de gestion	1 120 257,47 €
66 - Charges financières	38 406,77 €
67 - Charges exceptionnelles	440 589,48 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €
042 – Opérations d'ordre	164 830,84 €
002- Résultat reporté	0,00 €
TOTAL	4 111 434,82 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	OM REOM
70 - Produits des services	4 500 007,18 €
77 - Produits exceptionnels	19 584,56 €
042 – Opérations d'ordre	12 800,00 €
002- Résultat reporté	442 517,82 €
TOTAL	4 974 909,56 €

- **La section d'investissement**

Les différents programmes d'investissement en 2023 sont :

- Acquisition de divers matériels techniques et informatiques : 6 070,20 € ;
- Acquisition d'un logiciel de facturation de la REOM : 40 106,04 € ;
- Accompagnement à la mise en place de la REOMI : 14 385 € de RAR